

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25469**

Intitulé

Adjoint de direction en hôtellerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole professionnelle de tourisme et d'hôtellerie

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur EPTH

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L' Adjoint de direction en hôtellerie encadre, coordonne et contrôle l'ensemble du personnel et les différents services liés à l'hébergement (réception, étages, hall, restauration...). Il (elle) organise et développe l'activité hébergement et restauration sous le contrôle d'une direction générale. Il (elle) met en œuvre la politique budgétaire et commerciale de l'établissement définie avec la direction.

Les capacités attestées :

Accueil et prise en charge de la clientèle

Elaborer un argumentaire permettant de satisfaire les attentes du client lors de son accueil et lors de son séjour, en français et en langue étrangère. Organiser des réservations individuelles et de groupe.

Organisation et développement de l'hébergement et de la restauration

Elaborer une offre de produit hôtelier touristique (étudier le marché, concevoir une offre, fixer un prix de vente). Adapter les techniques de communication liées à la vente.

Organiser et produire une prestation culinaire. Gérer le personnel de cuisine et de salle. Contrôler les normes d'hygiène et de sécurité.

Choisir les fournisseurs, négocier les meilleurs tarifs et délais.

Gestion des moyens humains, matériels et financiers

Management du personnel : établir les relations avec le personnel dans le respect de la législation, recruter et établir les contrats de travail, négocier avec le personnel les différentes situations de travail.

Gestion hôtelière et financière : identifier des anomalies et mettre en œuvre les mesures correctives, élaborer un budget prévisionnel et tableaux de bord, construire et gérer des procédures d'alertes pour les éléments de gestion et finances propres à l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce dans l'hôtellerie et/ou la restauration dans des hôtels de toutes tailles, dans des structures indépendantes ou intégrées à une chaîne.

- Assistant(e) de direction en hôtellerie - Directeur d'hébergement

- Chef de réception

- Exploitant d'hôtel

- Directeur de restauration - Manager

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1401 : Assistance de direction d'hôtel-restaurant

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

G1703 : Réception en hôtellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 3 pôles :

- Accueil et prise en charge du client
- Organisation et développement de l'hébergement et de la restauration
- Gestion des moyens humains, matériels et financiers

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	2 professionnels - 1 représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 professionnels - 1 représentant de l'organisme de formation
En contrat de professionnalisation	X	2 professionnels - 1 représentant de l'organisme de formation
Par candidature individuelle	X	2 professionnels - 1 représentant de l'organisme de formation

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	2 professionnels - 1 représentant de l'organisme de formation
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Adjoint de direction en hôtellerie " avec effet au 22 juillet 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Assistant de direction en hôtellerie", avec effet au 15 mars 2010, jusqu'au 22 juillet 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement .

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 à 25 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.ept.com.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE PROFESSIONNELLE DE TOURISME ET D'HOTELLERIE (EPT) TOULOUSE 10, rue des Arts
31000 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EPT - Toulouse - Avignon

Historique de la certification :